



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.
Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : ____/____/____

Dossier complet le : ____/____/____

N° d'enregistrement : _____

1 Intitulé du projet

Aménagement du carrefour RD6015-Route de Rouen
Commune de Gaillon

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

Raison sociale

Département de l'Eure

Département de l'Eure

N° SIRET

Type de société (SA, SCI...)

2 2 2 7 0 2 2 9 2 0 0 0 1 2

Administration publique générale

Représentant de la personne morale : ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

Prénom(s)

RASSAËRT

Alexandre

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
6.a)	Construction d'un carrefour giratoire à 4 branches, d'un rayon extérieur de 20 m, au niveau de l'intersection RD6015-Route de Rouen et modification du profil en travers de la RD6015 sur 650 m (suppression de la voie de TAG au profit d'une voie d'insertion pour les riverains et création de BDD de 0.75 m de large). Cet aménagement nécessite le prolongement d'un ouvrage hydraulique sur 52 m

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☒ Oui ☐ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Construction d'un carrefour giratoire à quatre branches, d'un rayon extérieur de 20 m, au niveau de l'intersection entre la RD6015 et la route de Rouen dont une dédiée à la desserte des propriétés riveraines.
La réalisation de ce giratoire entraîne les modifications suivantes au niveau du profil en travers de la RD6015 :

- Suppression de la voie de tourne à gauche (TAG) sur la RD6015 Ouest.
- Réduction de la largeur de l'îlot séparateur de la RD6015 Ouest à 1m.
- Création d'une voie d'insertion sur la RD6015 Ouest pour les riverains et les véhicules de services en direction de Louviers (création faite sans élargissement de la RD6015 compte tenu de la suppression de la voie de TAG et de la réduction de la largeur de l'îlot séparateur) et de bandes dérasées de droite (BDD) de 0.75 m de largeur.
- réduction de la longueur de l'îlot de la RD6015 Est.

Ces travaux nécessitent également :

- La prolongation d'un ouvrage hydraulique de type cadre, situé en partie sous l'anneau du futur giratoire, sur 52 m de longueur. Cet ouvrage permet le passage du ru du Canal, nommé également ru du Hazey, qui est classé en cours d'eau bien que son écoulement au droit du projet ne soit pas permanent.
- La fermeture et la destruction de la bretelle de sortie sur la RD6015 Est.
- La réalisation d'un aménagement paysager pour l'intégration du projet dans le site.

4.2 Objectifs du projet

La réalisation de ce giratoire au niveau de l'intersection entre la RD6015 et la Route de Rouen à pour but :

- Réduire la vitesse sur la RD6015.
- Faciliter et sécuriser les échanges entre la RD6015 et la Route de Rouen servant d'accès Ouest au centre ville.
- Faciliter et sécuriser la desserte des propriétés riveraines de la RD6015.
- Assurer une liaison piétonne sécurisée des propriétés riveraines de la RD6015 avec le centre ville.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

Les travaux sont prévus pour une durée de 5 mois et seront séquencés en quatre phases.

La première phase consistera à réaliser la prolongation de l'ouvrage hydraulique.

La seconde phase quant à elle portera sur la construction du demi-anneau sud du giratoire ainsi que sur les modifications de la moitié de chaussée sud de la RD6015 (moitié affectée actuellement au sens de circulation Louviers vers Vernon).

La troisième et dernière phase consistera à réaliser la construction du demi-anneau nord et les modifications de la moitié de chaussée nord de la RD6015 (moitié affectée actuellement au sens de circulation Vernon vers Louviers).

La quatrième et dernière phase interviendra après la mise en service du giratoire et concernera les travaux au niveau des accès riverains dont la réalisation des trottoirs et des places de stationnement.

Les travaux seront réalisés sous circulation.

Certaines phases pourront nécessiter la mise en place d'une circulation alternée sur la RD6015 et la fermeture des échanges entre la RD6015 et la Route de Rouen.

Les travaux sont programmés en 2027 (sous réserve de financement, des autorisations administratives et des acquisitions foncières nécessaires à sa réalisation).

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

La mise en service de l'aménagement n'aura aucune incidence sur le trafic de la RD6015 et de la Route de Rouen, ni sur le volume des échanges entre ces deux voies.

Trafic moyen journalier (avril 2022) sur la RD6015 Ouest sens vers Louviers : 4 688 VL et 413 PL

Trafic moyen journalier (avril 2022) sur la RD6015 Ouest sens vers Vernon : 4 712 VL et 378 PL

Trafic moyen journalier (avril 2022) sur la RD6015 Est sens vers Louviers : 3 861 VL et 486 PL

Trafic moyen journalier (avril 2022) sur la RD6015 Est sens vers Vernon : 4 324 VL et 296 PL

Trafic moyen journalier (avril 2022) sur la Route de Rouen sens vers RD6015 : 1 367 VL et 26 PL

Trafic moyen journalier (avril 2022) sur la Route de Rouen sens vers Centre ville : 847 VL et 21 PL

Trafic moyen journalier (octobre 2023) sur la bretelle de sortie RD6015 vers Centre ville : 359 VL et 5 PL

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Compte tenu que le projet nécessite le prolongement sur 52 m de l'ouvrage hydraulique existant sur le ru du Canal, également nommé ru du Hazey, qui est classé en cours d'eau, celui-ci sera soumis à déclaration en application des articles L. 241-1 et suivants du code de l'environnement et de la rubrique 3.1.2.0, voir 3.1.3.0.

Le projet étant situé en partie ou en totalité dans les périmètres de protection des monuments historiques de la chapelle du château de Courmoulin, du château de Gaillon, du parc du château de Gaillon et de la maison en pans de bois de la place de l'église, ainsi qu'en partie dans le site patrimonial remarquable de Gaillon, celui-ci devra faire l'objet d'une demande d'autorisation de travaux soumise à l'Architecte des Bâtiments de France (ABF).

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Rayon extérieur du giratoire à 4 branches	20 m
Longueur du prolongement de l'ouvrage hydraulique	52 m
Longueur de reprise de la RD6015 avec modification de son profil en travers	650 m
Surface imperméabilisée avant aménagement	8 360 m ²
Surface imperméabilisée après aménagement	8 200 m ²

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques⁽¹⁾

Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°,11°a) b),12°,13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Communes de Gaillon et du Val d'Hazey

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

Un PLUi valant SCoT a été approuvé par les élus de l'agglomération Seine-Eure par délibération en date du 19-12-2019.

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☒ Oui ☐ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☒ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☐	☒	le projet est en limite de la ZNIEFF de type II des coteaux et bois d'Aubevoye. Situation inchangée par rapport à la situation actuelle, pas de modification d'emprise de la RD6015 à cet endroit.
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☒	☐	Arrêté n° DDTM/2011/SPRAT/PR-30 portant classement sonore des infrastructures de transport terrestres pris par le préfet de l'Eure en date du 13-12-2011.
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☒	☐	Site patrimonial remarquable de Gaillon (AC4) - identifiant 191114033 ; Protection au titre des abords de monuments historiques : - Chapelle du château de Courmoulin-identifiant 1907192817 ; - Château de Gaillon-identifiant IL6652 ; - Parc du Château de Gaillon-identifiant 1907192901 ; - Maison en pans de bois place de l'église-identifiant 1907192519.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☒	☐	Plan de prévention des risques d'inondation (PPRI) de la Seine dans l'Eure (Communes de Gaillon et Val d'Hazey concernées). Plan de prévention des risques technologiques (PPRT) pour l'établissement NUFARM à Gaillon.
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☒	☐	PPRI de la Seine dans l'Eure prescrit par arrêté préfectoral du 10/01/2020. PPRT concernant l'établissement NUFARM prescrit par arrêté préfectoral du 29/12/2009.
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	
Dans une zone de répartition des eaux ?	☐	☒	
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	
Dans un site inscrit ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☐	☒	
D'un site classé ?	☐	☒	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☐	☒	
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☐	☒	
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☒	☐	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☒	☐	Granulats issus de carrières de roches massives pour la constitution des couches de roulement en enrobés des chaussées.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☐	☐	Sans objet.
Milieu naturel	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☐	☒	
	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☐	☒	
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☐	☒	
	Est-il source de bruit ?	☒	☐	Émission sonore dû au trafic routier. Le giratoire aura pour conséquence de réduire fortement la vitesse sur la RD6015 ce qui engendrera une diminution du bruit.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☒	☐	Lors des travaux pendant le compactage des matériaux de remblais, couches de forme et de roulement. Situation inchangée à la mise en service pas d'augmentation de trafic
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☒	☐	Eclairage du giratoire non prévu ou à la charge de la commune. Le carrefour actuel est déjà éclairé ainsi que la route de Rouen et les dessertes riveraines.
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☐	
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☐	☒	
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☐	☒	
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	Bien que situé dans des périmètres de protection de monuments historiques, le projet n'est pas visible de ceux-ci. le projet est situé en partie dans un site patrimonial remarquable
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

Nous estimons que le projet devrait être dispensé d'une évaluation environnementale pour les raisons suivantes :

- C'est un aménagement de sécurité réalisé sur une infrastructure existante (RD6015 et intersection RD6015-Route de Rouen), qui ne générera pas de nouvelles surfaces imperméabilisées (voir 4.5) ;
- Pas d'atteinte à la nature, biodiversité et géodiversité à la vue des cartes de la DREAL Normandie ;
- Prise en compte des écoulements naturels avec le prolongement de l'ouvrage hydraulique sur le ru du Canal (classé cours d'eau alors qu'il n'y a pas d'écoulement permanent au droit du projet) qui fera l'objet d'un dossier de déclaration (voir 4.4) ;
- Ce projet de sécurisation du carrefour RD6015-Route de Rouen permettra de réduire fortement les risques d'accidents pouvant engendrer des déversements et pollution dans le ru du Canal (trafic PL proche de 10%).

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☒
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☒
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☒
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6° a), b) et c), 7° a), 9° a), 10°, 11° a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

8.2 Autres annexes volontairement transmises par le maître d'ouvrage ou pétitionnaire

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1	Extrait de la carte Nature, Biodiversité et Géodiversité de Normandie - Source DREAL Normandie. Rattaché à la partie 5.	☒
2	Extrait de la carte de la Trame Verte et Bleu en Normandie - Source DREAL Normandie. Rattaché à la partie 5.	☒
3	Extrait de la carte des Zones humides de Normandie - Source DREAL Normandie. Rattaché à la partie 5.	☒
4	Extrait de l'Atlas des Patrimoines du Ministère de la culture. Rattaché à la partie 5.	☒
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom GALLEZ

Prénom Christophe

Qualité du signataire Responsable du pôle ingénierie - Direction de la mobilité

À Evreux

Fait le 10/03/2025

Président du Conseil départemental,
pour le Président et par délégation :
Le Chef du pôle ingénierie,

Christophe GALLEZ

Signature du (des) demandeur(s)

